

RAPPORT D'ACTIVITES 2015

ADMINISTRATION GENERALE

Etude financière de la CDC Val de Ligne :

Choix du bureau d'études : KPMG

Création d'un comité de pilotage pour les Finances suite à la décision de faire une étude financière par un cabinet d'études : VIELFAURE Robert, NURY Didier, TOULOUSE Thierry, BAULAND Brigitte, SERRE CHAMARY René, GIRAUD Jacky, ARNOUT Edwige, MONNIER Jean, LEDAUPHIN Michel, MANENT Fabienne, BOIRON Bernard .

L'étude financière a permis de réfléchir aux dépenses et recettes sur 4 ans.

Le conseil communautaire a décidé d'opter pour le passage en fiscalité professionnelle unique au 1^{er} janvier 2016 et les statuts de la CDC ont été modifiés. Ces modifications ont permis de pouvoir bénéficier de la DGF (dotation globale de fonctionnement) bonifiée en 2016

Versement du Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales et sur délibération au deux tiers du conseil communautaire et l'ensemble des conseils municipaux pour un maintien de 135 000 euros à la CDC VAL DE LIGNE au titre de l'année 2015.

Convention de participation financière pour une durée de trois ans avec le CNFPT.

Taux des taxes directes locales :

- TH : 3.44 %
- TFB : 2.08 %
- TFNB : 16.57 %
- CFE : 5.02 %
- Fiscalité propre de Zone : 27.33 %

Taux des taxes d'enlèvements des OM

Zone 1 (largetière) : 11.68 %

Zone 2 (Chassiers, Chazeaux, Prunet, Rocher, Uzer, Tauriers, Laurac, Montréal) : 11.68 %

Zone 3 (Joannas et Sanilhac) : 10.73 %

Redevance traitement des OM des campings

De 20 à 30 emplacements : 8.50 euros (par emplacement)

De 31 à 50 emplacements : 17 euros (par emplacement)

De 51 et plus : 25 euros (par emplacement)

Subventions aux associations : Une subvention de 1000 euros est accordée aux associations, répartie entre « clair d'étoiles et brin d'jardin, Musica Chœur, Au Dela du Temps et l'Association JAC ».

Adhésion au Syndicat Ardèche Drome Numérique, et désignation de deux représentants : DELEUZE Johan et VIELFAURE Robert.

Convention avec EPORA avec une clef de répartition de 80 % EPORA, 5 % CDC VAL DE LIGNE et 15 % les Communes.

La délégation au Président a été complétée par la possibilité de passer des avenants sur les marchés et accords-cadres dont le montant est inférieur à 5000 euros.

Adhésion au MDEF, pour une cotisation de 0.1 euros par habitant et ce pour deux ans, et MAIGRON Agnès est désignée représentante.

Adhésion à l'opération DOREMI pour les années 2015 et 2016, avec une participation financière de 500 euros par chantier.

Commande de poubelles pour un montant de 4215.97 HT à l'entreprise ORYXIA.

Ménage des locaux du Val de ligne avec la société HYGECO : Avenant de 618.31 euros, soit un marché total de 2031.59 euros.

Renouvellement du marché de collecte des ordures ménagères et des emballages ménagers pour un an pour arriver au terme du contrat.

Agenda pour l'accessibilité pour les locaux du siège de la CDC VAL DE LIGNE à réaliser pour 2016, et pour la PRADE à réaliser en 2018.

Avis favorable sur l'article 4 et 5 du projet de l'Arrêté préfectoral prescrivant un plan de prévention des risques miniers sur le territoire des communes de CHASSIERS, MONTREAL, LARGENTIERE, et VINEZAC dit PPRM.

Adhésion à GEOARDECHE pour un montant de 1 229.18 euros TTC.

Composition de la commission locale d'évaluation des charges transférées, avec un titulaire et un suppléant

Création du circuit historique de l'eau : fin de l'opération : accord du devis l'entreprise ROUSSEL pour 3 330 EUROS TTC afin de rejoindre le lavoir et accord pour le devis de l'entreprise PIC BOIS pour réaliser les panneaux pour un montant de 921.60 euros TTC.

Le schéma départemental de coopération intercommunale établi par le Préfet a été rejeté en majorité par le Conseil communautaire

Participation financière pour 2016 concernant AMESUD : 4 625 euros.

Commission consultative SDE 07 : BAULAND Brigitte : titulaire et VASCHLADE Roger : suppléant.

Composition de la CLECT

Composition de la CIID

Participation de 1.50 euros par habitant pour la mission locale pour l'année 2016.

Participation à la Maison de la saisonnalité pour 2016 pour un montant de 4505.

Renouvellement du bail de trois ans avec l'Association culture et bibliothèque pour tous moyennant la somme de 2400 euros par an.

Assurance pour garantir les salariés ou les élus lorsqu'ils utilisent leur véhicule personnel pour les déplacements professionnels, avec GROUPAMA à compter de 2016 tant pour le budget général que pour l'Office intercommunal du Tourisme : 400 euros par budget

REFECTION TOITURE SIEGE DE LA CDC

L'entreprise BROUCHIER a été retenue au prix de 17091.55 euros ht pour le lot étanchéité.

Avenant de diminution pour le lot 1 avec BMS de 437.80 euros HT, avenant de diminution pour le lot 2 avec l'entreprise BROUCHIER de 897.60 euros, nouveau montant du marché à 22278.06 euros HT

PNR

Validation du plan de coopération 2015/2018 avec le Parc.

Commission signalétique : SAUVY Jean, AUBERT Yves, HERNANDEZ Christian, et ARNOUT Edwige

ZA DU GINESTET

Vente du terrain par le budget zone d'activité au budget atelier relais pour un montant de 18 191.11 euros.

Centre bourg

Création d'un poste de coordinateur Centre Bourg à compter du 1^{ier} février 2015. Le coût sera réparti avec 70 % FNADT, 20 % CDC VAL DE LIGNE, et 10 % Mairie de LARGENTIERE.

Désignation VIELFAURE Robert, DELEUZE Johan, et MONNIER Jean représentants du comité de pilotage

Convention avec la Mairie de Largentière pour une étude des bâtiments publics avec un financement de 70 % FNADT, 10 % CDC VAL DE LIGNE et 20 % Mairie de Largentiere

Le bureau d'études FAIRE + a été retenu pour l'assistance à la définition d'un plan d'actions sur le Bâti public dans le cadre de la revitalisation du centre bourg pour un montant de 8400 euros.

SCOT

Désignation d'un référent PLH pour le SCOT : DELEUZE Johan

TAXE DE SEJOUR

Modification de la taxe de séjour, pour les chambres d'hôtes, toutes catégories, la nuit est à 0.60 euros

Les enfants mineurs sont exonérés.

Pour 2016, la période de perception sera du 1^{ier} janvier au 31 décembre.

OIT

Dépôts de publicité dans le journal « chateigne », 15 euros par mois du 01/09 au 30 mai, et 15 euros la semaine du 01 juin au 30 août (hors associations)

Publicités sur étagères de L'OIT : 70euros à l'année pour les extérieurs, et 35 euros à l'année pour les

prestataires domiciliés sur le territoire.

Convention de prestation de service entre la CDC DU VINOBRE pour la mission de promotion du patrimoine touristique et des disponibilités d'hébergements, pour un coût de 10.000 euros.

Organisation du festival ligne d'arts avec différents spectacles

Vente de la carte Pass Ardèche proposée par l'association Ardèche Loisirs patrimoine

Subvention à l'association Ardèche Plein Sud proportionnellement au montant de la taxe de séjour encaissé par chaque communauté de communes, soit un montant de 1500 euros

Désignation de deux délégués ARDECHE PLEIN SUD : LEDAUPHIN Michel, et MONNIER Jean

Création d'un poste de chargé de mission randonnée à compter du 1^{ier} mai 2015 et ce pour une durée de 8 mois, avec la CDC DU VINOBRE.

Participation aux financements des agendas fournis par Ardèche Plein Sud à hauteur de 900 euros.

Approbation du contrat PISTE avec le Département de l'Ardèche pour l'année 2015 s'élevant à 23719 euros.

Organisation d'animation sur « les pas des muletiers », pour un montant de 1750 euros.

Prise en charge de la communication pour les Castagnades de Joannas à hauteur de 200 euros.

Promotion des Marchés paysans.

Entretien des chemins de randonnées sur les Communes de Laurac et Montreal avec ESAT LES AMANDIERS au prix de 4521.20 euros ht.

Délégation au bureau pour fixer les tarifs de ventes de produits et services de l'OIT dont le montant est inférieur à 1000 euros.

Remplacement de la vitrine cassée par l'entreprise CLARKE pour 750 euros TTC. Le coût a été pris en charge par le propriétaire.

Partager à part égale la somme de 62.70 euros pour le matériel du géocaching avec le budget de la CDC DU VINOBRE.

Organisation du festival ligne d'arts pour l'année 2016.

Engagement avec l'association Ardèche Plein Sud pour l'année 2016.

Inscription dans le budget 2015 de l'OIT la somme de 10.000 euros au titre de provision pour risque.

Coût de la semaine pour l'année 2016 pour l'entreprise SYNERNAT à 1993 euros.

SYNDICAT DE RIVIERES BEAUME DROBIE

Adhésion des communes de LABLACHERE Et SABLIERE

Refus de modifier les statuts du syndicat de rivière BEAUME DROBIE, concernant la compétence « maîtrise d'ouvrage des études et travaux relatifs à l'aménagement du seuil de rosières pour la reconquête de la continuité piscicole ».

SMAM PISCINE

Etablissement d'une convention financière afin de fixer la contribution équivalente au remboursement de la dette du SMAM (partie historique), contribution calculée au prorata du nombre d'habitants. La CDC Val de Ligne a pris en charge les dettes du SMAM historique – partie correspondant aux parts des communes de la CDC Val de Ligne : montant : 32 229.06 euros

OPAH

Lancement de la consultation pour l'étude pré opérationnel pour l'OPAH, en commun avec la CDC BEAUME DROBIE.

Accord pour un groupement de commande pour l'étude avec la CDC VAL DE LIGNE en tant que coordinateur

Désignation de MONNIER Jean et DELEUZE Johan représentant pour la commission d'appel d'offre spéciale

Choix du Bureau d'étude : Cabinet URBANIS pour un montant de 25582 euros HT, avec une tranche conditionnelle de 3150 euros.

Nomination des membres pour le comité de pilotage : DELEUZE Johan, PAUL André, MONNIER Jean, GLEYZE Jean Luc

POLE PETITE ENFANCE

Convention avec le CAUE pour réalisation de l'étude de faisabilité et programme de la crèche. Une participation de 4500 euros TT sera versée.

Convention avec la crèche les Pitchounes pour le versement d'une subvention de 74 813 euros, et 4 000 euros à la crèche de Rosières au maximum.

Validation du contrat enfance jeunesse 2015 2018.

Convention supra communautaire accueil petite enfance et multi accueil entre la CDC BEAUME DROBIE et la CDC VAL DE LIGNE

Le site de l'ancienne école du centre de Largentière a été retenu pour réaliser le projet de construction du pôle petite enfance : CRECHE/RAM

Pour la réalisation de la crèche/RAM, l'assistance à maîtrise s'ouvrage sera le SDEA.

Convention avec INFOCOM pour bénéficier d'un véhicule publicitaire pour le centre de loisirs.

Cession du site de Largentière du site de l'ancienne Ecole du Centre, par la Mairie pour l'euro symbolique.

Centre de loisirs :

Transfert des charges locatives y compris les véhicules pour les besoins du centre de loisirs pour un montant de 23 000 euros par ans à compter du 1er janvier 2016

A compter du 1^{er} janvier 2016, prise de compétence enfance-jeunesse partiellement (de 3 à 12 ans et uniquement partie extra-scolaire), avec le transfert du personnel de la Mairie de Largentière.

Commission : MOUTERDE Hélène, SERRE CHAMARY René et PAUL André

LA PRADE

Convention avec le Tennis club pour la mise à disposition de deux pièces à l'étage des locaux de la

Prade, à compter du 1^{er} mars.

PLH

le PLH a été arrêté tel qu'il a été validé en janvier.

Contribution à la mission d'observation ADIL 26 de 1502 euros.

MSP

Modification de la durée d'amortissement à 35 ans de la MSP et à 5 ans la durée d'amortissement du mobilier.

Acceptation du devis de CMV pour un volet roulant sur la MSP au prix de 1223 euros Ht avec une participation à hauteur de 500 euros, du dentiste. Convention avec le dentiste pour participer financièrement à la pose des volets roulants.

Convention avec le Cabinet d'ophtalmologie pour installer une climatisation.

Les domaines ont été saisis pour l'estimation du Bâtiment situé aux Vergnades à Largentière afin d'envisager l'agrandissement de la maison de santé pluridisciplinaire

OCM

Approbation du plan de financement du projet de pôle, soit projet de 16.800 euros TTC avec un financement FISAC de 2700 euros, CDDRA de 5000 euros, et la CDC 9100 euros TTC.